

MAIRIE MARVILLE-MOUTIERS-BRULE

© 02 37 38 31 03 FAX: 02 37 38 40 19

Courriel:

mairiemarville.mbrule@yahoo.fr

ATTESTATION D'ACCUEIL

Délai d'obtention : 3 mois

Vous munir des pièces suivantes, original + photocopie :

	DOLLAR MINISTER (MARKA MARKA
_	Pîèce d'identité (recto-verso)
_	si vous êtes propriétaire : titre de propriété + plan d'amortissement daté
_	si vous êtes locataire : contrat ou bail de location
_	dernier avis d'échéance ou dernière quittance de loyer
_	une facture d'électricité ou de gaz de moins de 3 mois
_	justificatifs de ressources du foyer* :
	Avis d'imposition ou déclaration pré-remplie de l'année en cours + dernier bulletin de
	Salaire*, attestation ASSEDIC
	_ dernier relevé de prestations CAF

Pour chaque demande d'attestation, fournir 1 timbre fiscal à 30€

Pour l'étranger venant en France :

_ nom, prénom et adresse complète						
_ date et lieu de naissance						
n° du passeport						
 _ nationalité						

Attestation de souscription d'une assurance médicale, auprès d'un opérateur d'assurance agréé qui doit couvrir, à hauteur d'un montant minimum, fixé à 30 000€, l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale.

Cette assurance sera souscrite par l'hébergé ou l'hébergeant

L'attestation d'accueil se remplit sur place

L'hébergeant doit être présent pour la signature

Les ressources de chaque personne habitant le logement sont prises en compte.

41				
				-
			<u>.</u>	